

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

RETROUVER UNE MARGE D'ACTION La mobilisation des ressources intérieures et l'Etat développementiste



NATIONS UNIES

EMBARGO
Le présent document ne doit pas être
cité ou résumé par la presse, la radio,
la télévision ou des médias
électroniques avant le **26 septembre**
2007, 17 heures TU.



Chapitre 4

RETROUVER ET METTRE À PROFIT UNE MARGE D'ACTION

La croissance économique enregistrée par l'Afrique depuis quelques années a ranimé l'espoir de voir le continent sortir de sa longue période de stagnation. Pourtant, dans la plupart des pays, les taux de croissance récents n'ont pas été assez élevés ni soutenus pendant une période assez longue pour avoir une incidence appréciable sur le développement. L'Afrique devra enregistrer une croissance de 7 à 8 % par an pendant encore une dizaine d'années afin d'atteindre ses objectifs de développement, notamment celui qui consiste à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 ainsi qu'il est prévu dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme on l'a vu précédemment, d'après des estimations de la CNUCED datant de 2000, le taux d'investissement doit atteindre 22 à 25 % pour qu'on puisse porter durablement le taux de croissance à 6 % par an. Or, le taux d'investissement réalisé par l'Afrique subsaharienne ces dernières années, de 2000 à 2004, n'était en moyenne que de 18,1 % du PIB, et de 20,7 % pour l'ensemble de l'Afrique. Il ressort de l'analyse faite dans le présent rapport que les ressources financières intérieures constituent une des sources qui pourrait contribuer à combler ce déficit, mais qu'elles devraient être complétées par l'APD et l'IED. D'après l'analyse, la stabilité macroéconomique, alliée à un environnement stable et prévisible de l'action gouvernementale et politique, est indispensable pour attirer et retenir les investissements locaux et étrangers. L'État a un rôle décisif dans le soutien et le développement des marchés et des autres institutions capitalistes. Un «État fort» est nécessaire au bon fonctionnement de ces institutions. D'ailleurs, le débat sur l'orientation de la politique de développement doit s'appuyer sur la connaissance historique non seulement des institutions sur lesquelles repose l'expansion des marchés mais aussi de l'évolution de la notion même d'État en Afrique. Les pays du continent doivent choisir leur stratégie de développement en fonction des options institutionnelles dont ils disposent et de leur histoire propre (voir aussi Stein, 1994).

Il est proposé ci-après quelques-uns des éléments qui pourraient faire partie de la stratégie de développement africaine pour mobiliser les ressources intérieures. Des mesures précises sont présentées, avec une brève discussion générale de

leurs objectifs et de leur mode d'application. En effet, la diversité des situations qui règnent en Afrique ne permet pas de faire une analyse plus détaillée. Le projet en cours de la CNUCED relatif à la mobilisation des ressources intérieures en Afrique, qui porte sur six pays, devrait dégager des éléments d'information plus précis concernant certaines de ces mesures.

A. Mobilisation de l'épargne intérieure

Il ressort de l'analyse faite dans le présent rapport que les économies africaines possèdent d'importantes ressources qui, si elles étaient mobilisées convenablement et affectées à des investissements productifs, pourraient dynamiser la croissance. Nonobstant les particularités des différents pays du continent, il existe une série de mesures communes qui pourraient les aider à édifier un cadre institutionnel propice à la mobilisation des ressources intérieures. À ce sujet, les pays devraient mettre en place un arrangement entre les pouvoirs publics et les entreprises en vue de définir le meilleur moyen de parvenir à un objectif commun: un secteur financier qui ait parmi ses objectifs le développement économique. À cet effet, Il faudrait adopter pour ce secteur une charte qui définirait la contribution attendue du secteur au développement de l'économie nationale, avec indication claire des moyens à mettre en œuvre. Cette charte donnerait aux institutions financières des incitations pour les inviter à apporter une contribution maximale au développement, et elle énoncerait des directives pour le suivi des résultats obtenus par les parties en cause. La charte pourrait s'inspirer de la «Transformation Charter» de l'Afrique du Sud, adoptée en août 2002 par des représentants des pouvoirs publics, des entreprises, des syndicats et de la société civile⁶⁷. Une nouvelle stratégie financière orientée vers le développement pourrait comprendre les éléments ci-après.

Fonds d'investissement à long terme

Étant donné le volume élevé des liquidités dont disposent les banques commerciales et certaines grandes entreprises installées en Afrique, les pays africains pourraient envisager de mettre sur pied un fonds d'investissement à long terme. Il serait alimenté par des contributions volontaires de ces banques et ces entreprises qui sont souvent obligées de conserver leurs bénéfices non distribués sous forme de dépôts bancaires à court terme, faute de possibilités suffisantes d'investissement à faible risque. Les fonds de pension détiennent aussi beaucoup de ressources dont ils pourraient placer une partie dans le fonds

d'investissement à long terme. Dans les pays riches en ressources naturelles où l'État accumule des rentes pendant les périodes où les cours des produits de base sont élevés, une partie de cette rente pourrait servir à élargir l'assiette financière du fonds.

La mise en commun des ressources dans ce fonds permettrait non seulement de financer de grands projets, mais aussi de limiter les pertes subies par chaque investisseur en cas d'échec du projet. Au besoin, cette initiative pourrait être stimulée par des incitations telles que des réductions d'impôt sur les sommes versées au fonds. Celui-ci pourrait être géré par un conseil composé de représentants de l'État et des principaux contributeurs. Pour le Burundi, Nzobonimpa *et al.* (2006) ont calculé que, si l'on avait investi dans l'économie nationale la moitié des bénéfices des huit banques commerciales, des deux banques de développement, de la plus grande compagnie d'assurance, d'une brasserie et d'une raffinerie de sucre du pays, la formation brute de capital fixe aurait pu progresser de 15 % du PIB en 2004 à 23 % en 2005. À condition de consacrer ces ressources à des investissements productifs plutôt qu'à la consommation, les effets sur l'inflation de l'injection de ces fonds dans l'économie seraient limités. À moyen terme, à mesure que le développement prendrait de la vitesse, la création de bourses de valeurs et de marchés obligataires pourrait être un autre moyen de faciliter l'accès aux ressources d'investissement à long terme pour les entreprises.

Banques de développement

Les banques de développement n'ont plus la cote, dû à leur mauvaise gestion dans plusieurs pays où elles ont été mal gérées et ont dû cesser leurs activités. Néanmoins, il faut se rappeler que cet échec n'est pas dû au fait qu'elles étaient inutiles. Comme on l'a vu au chapitre 3, les banques de développement peuvent être un important intermédiaire pour la mise en œuvre de certaines politiques publiques de développement. Par conséquent, elles devraient réorienter leurs activités vers les secteurs qui n'intéressent pas habituellement les banques commerciales: agriculture, économie rurale non agricole, petites et moyennes entreprises. L'essentiel des ressources de ces établissements pourrait provenir de l'APD. On trouve en Afrique des exemples de banques de développement bien gérées qui ont joué un rôle exceptionnel en comblant une grosse lacune laissée par les banques commerciales en termes de financement dans certains secteurs.

Microfinance

Les pays africains pourraient envisager de créer un fonds de microfinance destiné aux demandeurs de petit crédit dans les zones urbaines ou rurales, de manière à renforcer la synergie entre le secteur financier formel et le secteur informel. Le fonds constituerait son capital en faisant appel à l'APD et aux contributions volontaires des banques. La banque centrale pourrait autoriser les banques commerciales à verser une partie de leurs réserves légales au fonds. Afin d'encourager ces banques à contribuer au fonds de microfinance, le taux d'intérêt de leur contribution pourrait être égal au taux auquel la banque centrale rémunère leurs réserves légales, augmenté d'une prime de risque représentant une partie de la différence entre ce dernier taux et le taux de prêt des banques commerciales. Cette formule aurait pour effet d'abaisser le taux d'intérêt élevé qui est payé habituellement sur le microcrédit. Les petits paysans et les petites entreprises qui ont besoin d'argent pourraient être tenus d'ouvrir un compte auprès d'un établissement de microfinance, compte qui serait assorti de modalités de remboursement précises, fondées sur le revenu des activités de l'emprunteur. Par exemple, le remboursement d'un microcrédit pourrait être subordonné à la vente des récoltes de l'agriculteur, la banque disposant d'un droit de gage sur le produit de la vente. On pourrait rendre le mécanisme de remboursement plus sûr en obligeant les producteurs à former des coopératives qui seraient responsables devant le fonds de microfinance.

Rapatriement des capitaux et transferts des migrants

La fuite des capitaux est le symbole même de l'inaptitude d'un pays à mobiliser et à conserver ses ressources financières. Étant donné l'ampleur de l'hémorragie dans un grand nombre de pays africains, il faudrait réfléchir sérieusement aux moyens de rapatrier ces ressources et d'en freiner les sorties par la suite. On pourrait enrayer la fuite des capitaux, voire renverser le courant, en créant suffisamment de possibilités d'investissement qui puissent intéresser les travailleurs émigrés. Des pays comme l'Éthiopie, le Rwanda et le Ghana ont réussi à inciter leurs ressortissants émigrés à investir dans le pays d'origine. Pour apaiser les craintes de certains, les gouvernements pourraient envisager d'instaurer une amnistie temporaire sur le rapatriement des capitaux. D'ailleurs, la nouvelle Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a déjà été ratifiée par plus de 40 pays africains, offre un cadre international qui pourrait être invoqué pour encourager le rapatriement du produit de la corruption.

La principale question qui se pose à propos des transferts de fonds vers le pays d'origine est non seulement de savoir comment les étoffer, mais aussi comment encourager les expéditeurs à passer par les voies officielles et à augmenter la part consacrée à l'investissement par rapport à celle de la consommation. Une banque du Burundi a trouvé un moyen novateur qui consiste à fournir ses services à un coût compétitif pour les rapatriements de fonds. Cette banque commerciale organise en Europe des campagnes pour inviter les Burundais émigrés à placer leurs avoirs dans des instruments qui seront gérés directement par elle. En outre, elle propose d'agir pour le compte de ses clients qui sont désireux d'investir dans le pays mais ne peuvent pas le faire parce qu'ils ne sont pas sur place. Ce service pourrait être dispensé pour un coût relativement faible si de nombreux clients adhèrent à la proposition.

Les pays développés d'où les fonds sont originaires pourraient envisager, au titre de la coopération au service du développement, d'accorder une réduction d'impôt sur les sommes rapatriées dans le pays d'origine des émigrés par les voies officielles, afin d'encourager ces transferts. Afin d'abaisser le coût des transferts, les pays développés pourraient apporter leur aide en proposant des modalités de virement limitant les coûts de transaction au strict minimum. Ils pourraient par exemple encourager leurs banques à verser tous les fonds à expédier dans un compte unique pour chaque pays destinataire, avec enregistrement de l'adresse de l'expéditeur et du destinataire. La banque ferait périodiquement un virement groupé à une banque du pays destinataire, qui redistribuerait les fonds aux adresses indiquées par la banque d'origine. Ce mécanisme présenterait cet avantage que les virements se feraient par les voies officielles et moyennant un coût de transfert très faible.

B. Développement des marchés financiers et promotion des investissements productifs

Le crédit est le mécanisme par lequel l'épargne se transforme en investissement. Toutefois, comme on l'a vu au chapitre 2, un secteur d'investissement florissant exige plus que du crédit; il a besoin aussi d'un climat favorable. Par conséquent, les stratégies d'investissement doivent associer les exigences d'un marché du crédit viable et un climat d'investissement favorable. Dans cette optique, les politiques visant à stimuler l'investissement pourraient être axées sur les éléments ci-après.

Coûts de transaction bas pour le crédit

Les coûts de transaction élevés, surtout en dehors des centres urbains, sont une des principales raisons pour lesquelles tant d'entreprises ou de chefs d'entreprise potentiels n'ont pas accès au crédit en Afrique. Dans les cas où la couverture bancaire limitée sur le plan géographique est due à des considérations de coûts-avantages, on pourrait attirer davantage d'agents économiques sur le marché du crédit en densifiant le réseau d'établissements financiers par des incitations telles qu'une subvention ponctuelle. Bien évidemment, dans les zones rurales, il faudrait prendre des mesures complémentaires, comme le développement des infrastructures, pour y implanter des services bancaires. Ainsi, dans bien des pays, le développement de la téléphonie mobile a fait baisser les coûts de transaction en reliant entre eux différents segments de marché séparés sur le plan géographique à cause de problèmes d'infrastructure.

Un autre moyen de traiter le problème des coûts de transaction serait de faciliter l'activité des établissements de microfinance au lieu de leur poser des obstacles. Ainsi qu'il est dit dans le rapport, ces établissements doivent être considérés comme détenant la clef du développement financier des zones rurales, où ils pourraient représenter un dixième du volume d'affaires des banques classiques. Les banques classiques et les établissements de microfinance devraient se spécialiser chacun dans un segment de marché, tout en ménageant des passerelles de communication entre les deux sources de crédit. En particulier, étant donné que beaucoup d'établissements de microcrédit sont très limités dans leurs activités par l'insuffisance des ressources, ils devraient pouvoir emprunter aux banques commerciales à des conditions préférentielles afin de développer leurs prêts aux petits emprunteurs qui n'ont pas accès aux banques du secteur formel.

Informations sur la solvabilité et base de données sur les emprunteurs

La rareté du «capital information» en Afrique a entraîné des coûts élevés pour une économie peu performante et empêché la croissance du secteur financier. En particulier, l'absence d'informations fiables sur le profil de risque des emprunteurs est probablement le principal facteur qui dissuade les banques de prêter aux ménages les plus pauvres et aux petites entreprises. L'exemple des pays d'Afrique australe, où des organismes privés disposent d'informations financières concernant jusqu'à 53 % de la population adulte, est très instructif à cet égard. Étant donné que la création d'une base de données complète sur les

emprunteurs ne serait peut-être pas dans l'intérêt des établissements financiers pris individuellement, le coût de l'élaboration et de la maintenance de cette base pourrait être assumé au moins partiellement par l'État. Il serait important que l'entité qui administrerait la base garantisse la confidentialité de l'information. Par ailleurs, cette entité devrait être tout à fait distincte de l'administration fiscale afin d'apaiser toute crainte concernant l'utilisation éventuelle de l'information à des fins d'imposition.

Cadre juridique et réglementaire

L'ordre public et un système juridique crédible qui assure le respect des droits de propriété sont des instruments très importants de protection de l'investisseur. Étant très étalés dans le temps, le crédit et l'investissement exigent un environnement institutionnel où l'on puisse prévoir leurs résultats avec une certaine certitude. Les politiques de stabilisation économique et politique qui réduisent le risque et l'incertitude devraient être au cœur de la stratégie déployée pour attirer et retenir l'investissement local ou étranger. On voit évidemment toute la difficulté de la tâche, surtout dans les pays qui se remettent d'une longue période de conflit interne et d'instabilité. À court terme, il pourrait être utile de créer des tribunaux de commerce spéciaux et fiables, appelés parfois tribunaux «à procédure rapide», capables d'accélérer la procédure dans les litiges portant sur les investissements. À long terme, il serait nécessaire de rendre plus transparentes et de simplifier les procédures de saisie des actifs, afin de protéger les intérêts des investisseurs.

L'épargne et le crédit ne peuvent pas stimuler l'investissement dans un climat qui n'est pas favorable à l'investisseur; il faut donc que les mesures réglementaires soient axées sur l'amélioration du climat des investissements. Étant donné que ce climat présente différentes dimensions, il y a plusieurs dispositions qui peuvent être prises pour l'améliorer. Premièrement, l'investissement exige une bonne infrastructure, comme un bon réseau routier, un approvisionnement en électricité et un bon réseau téléphonique. L'Afrique devrait s'attacher en priorité à mettre ces infrastructures en place, au besoin dans un contexte régional. L'investissement dans les infrastructures de base est le fondement d'autres investissements, étant donné l'effet bénéfique des infrastructures sur la rentabilité de l'investissement. Deuxièmement, on pourrait supprimer sans grand mal une bonne partie des procédures bureaucratiques inutiles. Ainsi, si l'on pouvait généraliser et rendre plus efficace le concept de «guichet unique», cela pourrait diminuer radicalement le coût des formalités administratives ainsi que les risques

de corruption. La simplification des procédures pourrait contribuer à diminuer les frais de création d'entreprise et les coûts de transaction engendrés par le paiement des impôts et inciter des entreprises du secteur informel à s'introduire dans le secteur formel, élargissant ainsi l'assiette de l'imposition. Par ailleurs, la simplification et la rationalisation de la réglementation du travail pourraient contribuer à éliminer un certain nombre de règlements caducs qui ne servent à rien et qui peuvent dissuader des entreprises nouvelles de s'introduire dans le secteur formel. Troisièmement, les pays auraient intérêt à remanier leur réglementation fiscale afin de la simplifier en adoptant des lignes tarifaires moins nombreuses mais différenciées pour les importations de biens d'équipement, de biens intellectuels et de biens de consommation et de la rendre plus équitable en renforçant les impôts directs. En outre, le régime fiscal deviendrait ainsi plus efficace et plus facile à administrer. Cette nouvelle politique fiscale devrait être accompagnée par une utilisation plus rationnelle des recettes dans le cadre d'une politique générale visant à améliorer les relations entre l'État et ses administrés.

C. Mise en œuvre de politiques de financement et d'investissement bien conçues: la nécessité d'un «État développementiste»

La plupart des obstacles à la mobilisation des ressources intérieures et à l'investissement évoqués dans le présent rapport sont les manifestations des défaillances du marché qui sont assez répandues en Afrique. Pour s'attaquer à ces échecs, le continent a besoin d'États développementistes qui exécutent convenablement le programme de développement de l'Afrique. L'action de l'État pourrait s'articuler autour de trois grands objectifs: intégration de l'économie intérieure, intégration stratégique extérieure et affectation rationnelle des ressources afin d'atteindre des objectifs de développement clairs.

Intégration intérieure de l'économie

Le débat actuel sur la question de la mondialisation concerne essentiellement la manière dont les économies nationales doivent ou devraient s'intégrer dans l'économie mondiale, et l'on se soucie très peu de l'«intégration interne». Et pourtant, il devrait être très clair à la lecture du présent rapport que les économies africaines ont besoin d'être intégrées d'abord sur le plan interne avant de pouvoir s'intégrer de manière profitable dans l'économie mondiale. L'intégration interne signifie que l'économie doit renforcer ses liens internes, surtout entre les zones

urbaines et les zones rurales, ainsi que ses liaisons sectorielles. Or cette intégration exige des investissements de taille qui ne peuvent être assurés que par l'État. Bien entendu, le développement de l'infrastructure, surtout celui des réseaux routier et téléphonique, est la clef de l'intégration interne, car il permet aux différentes entités locales de communiquer entre elles et il améliore l'efficacité des échanges de biens et services, c'est-à-dire des marchés. L'État devrait donner la priorité aux investissements dans l'économie rurale, étant donné leur effet multiplicateur élevé et le degré de désintérêt dont pâtit le secteur rural⁶⁸. Au demeurant, l'économie rurale constitue le socle de l'économie nationale et elle regroupe la majorité de la population. L'intervention de l'État devrait donc favoriser l'intégration des activités rurales agricoles et non agricoles. D'ailleurs, il est prouvé que les possibilités de création d'emplois par les activités non agricoles en zone rurale sont très élevées en Afrique (CEA, 2005).

L'intégration sectorielle facilite la diversification des produits et la transformation de l'économie nationale. Même les économies qui croissent le plus rapidement sur le continent n'ont pas toujours pu réduire sensiblement la pauvreté et l'inégalité de la répartition du revenu, parce que la source de leur croissance est limitée à une seule activité ou à quelques activités isolées (par exemple des industries extractives à forte intensité de capital et fonctionnant comme des enclaves). Par conséquent, les nouveaux investissements pour le développement devraient être jugés soigneusement en fonction de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'intégration interne et à la croissance de la productivité, dans un contexte d'accumulation de capital fondée sur le lien entre profit et investissement. Les projets qui présentent le plus fort potentiel d'intégration doivent venir en priorité. En outre, la diversification de l'économie atténuerait les effets néfastes des chocs commerciaux sur les marchés internationaux. Comme le fait valoir Wade (2005), c'est en réalité la diversification, et non la spécialisation comme on l'a fait croire à l'Afrique, qui est associée aux expériences de développement les plus réussies en Asie comme ailleurs. On devrait donner des encouragements aux petites et moyennes entreprises déjà engagées dans ce genre d'activités pour qu'elles se développent, ce qui résoudrait le problème du «chaînon manquant» dans les secteurs de production de l'Afrique. Cette action pourrait prendre les formes suivantes: ristournes de taxes, prêts bonifiés, assistance technique, formation, développement des compétences de gestion et système liant la gestion de la «rente économique» à des obligations de résultats, afin de prévenir les malversations ou prévarications.

Intégration extérieure stratégique

Les politiques mises en œuvre depuis un quart de siècle ont donné la priorité à l'intégration extérieure sur l'intégration intérieure, ce qui a provoqué le démantèlement des structures internes de la plupart des économies. Il est temps aujourd'hui de corriger ce déséquilibre en mettant au point des politiques faisant une large place à une intégration extérieure stratégique et progressive compatible avec la stratégie globale de développement de chaque pays. À cette fin, il faudrait entre autres choses élaborer des politiques axées sur les progrès technologiques liés à la promotion stratégique de l'IED dans les secteurs fonctionnant en synergie avec la recherche-développement locale et les programmes nationaux de formation ou de développement des compétences dans le cadre de la synergie investissement-exportation. Comme on l'a vu précédemment, il faudrait exploiter les flexibilités prévues dans les différents Accords de l'OMC pour tirer le maximum d'avantages et réduire au minimum les coûts découlant de l'intégration extérieure. Lorsque tel ou tel Accord de l'OMC risque de compromettre la mise en œuvre d'une politique selon les priorités ou stratégies de développement d'un pays, des mesures devraient être prises pour régler le problème par les mécanismes de négociation de l'OMC. Il ne sera pas facile à l'Afrique de prendre pied sur les marchés mondiaux, étant donné le degré actuel de compétitivité des pays dominants dans le secteur des exportations à forte intensité de main-d'œuvre. La tâche à accomplir n'en sera que plus ardue et la nécessité d'améliorer la productivité plus pressante.

Affectation rationnelle des ressources

On a souvent imputé à des dirigeants corrompus et soucieux uniquement d'exploiter la rente la responsabilité d'avoir empêché l'Afrique d'atteindre un taux de croissance économique élevé depuis trente ans. Certes, la responsabilité de cet échec revient en partie aux élites politiques, mais une analyse plus nuancée donne à penser qu'ils ne sont peut-être pas à blâmer pour tous les malheurs du continent (voir chap. 3). Les mutations de l'ordre économique mondial et les initiatives passées qui tendaient à écarter l'État du processus de développement ont incontestablement montré que l'Afrique avait besoin d'un «État fort» pour exécuter son programme de développement. L'échec du modèle de développement préconisé par les institutions de Bretton Woods montre que les États en Afrique doivent se réengager dans l'action en faveur du développement dont on les avait écartés. Plus particulièrement, l'État doit définir une vision de développement claire et la traduire en lignes d'action concrètes.

Étant donné les échecs fréquents des mécanismes du marché et les gros risques qu'ils comportent, ainsi que les immenses ressources financières qu'exige la mise en route des premières étapes du développement, on ne peut pas attendre du secteur privé qu'il joue un rôle moteur. Le problème n'est donc pas d'opposer l'intervention à la non-intervention, mais de se demander quel type d'intervention choisir et avec quel objectif (Stein, 1994: 1485). L'intervention stratégique de l'État est nécessaire pour que les ressources limitées d'un pays soient mobilisées et utilisées d'une manière compatible avec sa stratégie de développement globale. Comme on l'a vu précédemment, les instruments dont l'État dispose sont la politique du crédit et les investissements et les dépenses publics, et les encouragements au secteur privé pour l'inciter à investir dans tel ou tel secteur.

L'intervention de l'État n'est pas toujours synonyme de protectionnisme, comme on le croit souvent. Telle qu'elle a été pratiquée avec succès dans le passé par des États développementistes, développés ou en développement, l'intervention stratégique associe les subventions, la protection et le libre-échange dans des proportions qui sont propres à chaque pays. Toutes les économies industrialisées ou en voie d'industrialisation ont protégé d'une façon ou d'une autre leur industrie naissante dans les premières étapes de son développement. Cependant, cette protection doit être temporaire, de sorte que, lorsqu'une industrie devient à peu près compétitive, elle puisse affronter la concurrence mondiale. La surprotection s'est révélée en effet plus néfaste que bénéfique car elle encourage des systèmes de production peu performants, ainsi qu'on l'a vu avec certains cas d'import-substitution.

En conclusion, l'État a besoin d'un certain nombre d'attributs pour jouer le rôle qui lui revient dans le processus de développement de l'Afrique. Premièrement, dans un régime politique transparent et démocratique, les élites doivent refléter les souhaits de la population dans leurs décisions. La légitimité de l'État est un préalable important pour qu'il puisse agir de façon responsable au nom de la population. Deuxièmement, l'État doit être capable de définir et d'appliquer la politique de développement avec une certaine souplesse. Étant donné qu'il n'existe pas de formule toute faite pour atteindre les objectifs de développement, les acteurs étatiques doivent pouvoir expérimenter différentes lignes d'action. Le développement doit être conçu comme un processus d'apprentissage empirique, et par conséquent des échecs sont inévitables. Troisièmement, la formation doit être au centre de la politique de développement. Ceux qui ont la charge de cette politique doivent être bien préparés à traiter avec compétence les

problèmes auxquels ils sont confrontés. On n'a pas accordé assez d'importance à ce facteur dans la réflexion sur le marasme économique de l'Afrique. Dans le passé, de nombreux choix qui avaient été faits avec les meilleures intentions n'ont pas été suivis d'effet. Donner à l'État les moyens d'agir implique que ceux qui agissent pour son compte possèdent la formation et l'objectivité nécessaires pour concevoir et appliquer des politiques qui permettent au pays de relever ses défis en matière de développement.